

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Vannina **NEGRONI**.

Membres : 4

N°2021/09

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	POGGI Dominique
MEMBRES ABSENTS	
FRIMIGACCI Lucie	LECA Ornella
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
POGGI Dominique	

**OBJET : Création d'un emploi afin de faire face à l'absence d'une agente de la crèche.**

*Vu l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

*Vu la délibération n°2020/07 du 10 décembre 2020 du Conseil d'administration de la crèche communale ;*

Madame la Présidente du Conseil d'administration expose aux membres présents qu'il convient de créer un emploi afin de remplacer la Directrice de la crèche, temporairement absente. Le contrat démarrera le 4 octobre 2021 et prendra fin lorsque l'agente remplacée sera de retour.

L'agent qui occupera cet emploi travaillera les lundis, mardis et jeudis, de 08h30 à 17h30.

Madame la Présidente poursuit en indiquant que l'emploi créé relèvera du grade d'infirmier territorial en soins généraux hors classe.

L'agent ainsi recruté sera chargé de diriger l'établissement, de surveiller les enfants qui lui seront confiés, de leur proposer des activités adaptées à leur âge, mais aussi de fournir une aide aux repas ainsi qu'aux soins de nursing.

**LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE** de créer un emploi relevant du grade d'infirmier territorial en soins généraux hors classe au sein de la crèche municipale, conformément aux conditions énoncées ci-dessus, afin de permettre le remplacement d'une agente, jusqu'à son retour.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour 2.**

La Présidente du Conseil d'administration,  
Vannina NEGRONI

